



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

**Orientations prises par les membres de la séance de travail préparatoire au Copil BSN
01 avril 2014**

La séance de travail menée dans le cadre du Copil BSN a été consacrée à la mise en œuvre du nouveau marché **Elsevier** : licence nationale, dispositif financier et surtout hypothèses de répartition des coûts entre les bénéficiaires sur la base de propositions présentées par Couperin.

Voici les principales orientations retenues pour être proposées au Comité de pilotage.

1 - Un dispositif en cohérence avec la logique de la licence nationale

Le dispositif de mise en œuvre du marché doit permettre de faciliter un engagement collectif des établissements, une mutualisation à travers une centralisation la plus simple possible des financements.

Le dispositif de licence nationale prend en compte la mixité fréquente des unités de recherche, et appelle, dans une perspective de simplification, le renforcement de l'acheteur collectif. La licence nationale représente un gain financier incontestable par comparaison avec une multiplication de transactions et des coûts supérieurs dans le cas de négociations individuelles.

C'est la raison pour laquelle le MESR privilégie, dans sa discussion avec le MINEFI, avec l'appui des représentants de tous les établissements représentés au Copil BSN, la mise en place d'un dispositif qui donnerait à l'ABES la capacité d'opérateur dédié pouvant déduire la TVA et servir les établissements sans avoir à les facturer.

2 – 2014 : une année de transition

Au vu des délais contraints et de la multiplicité des impacts de ce changement, la méthode retenue d'une mise en œuvre progressive du nouveau marché se traduit par un traitement différencié pour l'année 2014 et pour l'ensemble des années 2015 à 2018.

L'année 2014 sera une année de transition entre la période antérieure de 2013 et la licence nationale intégrale, laquelle sera pleinement mise en œuvre à partir de 2015.

3- Les périmètres des bénéficiaires de la licence nationale

L'identification exacte du périmètre des bénéficiaires doit encore être précisée avec l'éditeur Elsevier et avec les différents établissements concernés, voire leur tutelle ministérielle, souvent distincte du MESR.

L'année 2014 sera donc encore tributaire des relations passées entre les établissements et l'éditeur, notamment en ce qui concerne la distinction en 3 groupes d'établissements.

- Groupe des établissements du Groupement de commandes (147+ Institut Pasteur et BNF) = application du nouveau modèle de répartition dans le cadre restreint défini plus loin.
- Groupe des établissements ayant un CA chez Elsevier concernant des abonnements à des titres de la Freedom Collection (chiffre initialement estimé par Elsevier à 52 et qui correspondrait, selon les dernières vérifications à environ 90 établissements) = application des conditions contractuelles prévues dans le marché (+3,5%).
- Groupe des établissements sans aucun CA chez Elsevier (288) = gratuit en 2014 ou tarif plancher.

Devront aussi être constitués des groupes d'établissements selon leur rattachement (tutelle et financement). Le MESR a programmé une réunion interministérielle le 17 avril prochain afin de fixer avec les autres ministères concernés les listes des bénéficiaires, s'accorder sur les paramètres de contribution et proposer un mode de financement. Le MESR préconisera un financement centralisé (*cf point 1*) par chaque ministère respectif vers l'Abes.

Les établissements « orphelins » d'une tutelle constitueront un sous-groupe assimilable à un groupe de commandes avec une facture par établissement provenant de l'Abes.

4 - Perspectives et méthodes de rééquilibrage

L'année 2014 est une année où les éléments de rééquilibrage dépendront des marges de manœuvre que les conditions tarifaires négociées et les modalités d'application de la TVA auront permis de dégager. Il ne sera sans doute possible que d'amorcer faiblement un mouvement au bénéfice des établissements qui, au regard des nouveaux paramètres du modèle, ont une contribution excessive. En 2015, avec la contribution des nouveaux entrants, la marge devrait être plus importante et les effets de redistribution plus conséquents.

Un équilibre entre les différents programmes, 150 et 172 (+187) devra être respecté. Les rééquilibrages s'opéreront à l'intérieur de chaque programme plutôt qu'entre les programmes.

On distinguera un groupe universités et écoles financées sur le programme 150 d'un groupe organismes, financés sur les programmes 172 et 187. La question n'est pas tranchée de savoir si l'on opère une sous-division distinguant EPST et EPIC et un sous-ensemble des établissements hospitaliers.

5 - Les paramètres du modèle

Les principaux paramètres proposés par Couperin sont retenus.

Premier critère : les personnes physiques (et non plus les ETP).

Deuxième critère : la coloration disciplinaire (STM et SHS, avec un coef de 1 à 7).

Un système de prix planchers pour tous les groupes permettant de réajuster à la hausse comme à la baisse les montants disproportionnés.

Couperin propose une hypothèse d'encadrement des évolutions à la hausse et la baisse par l'ajout d'un critère complémentaire qui serait l'usage : le coût moyen au téléchargement devrait rester dans une

fourchette établie autour du prix moyen avec une amplitude qui reste à déterminer. Ce critère sera testé dans la perspective d'une prise en compte éventuelle à partir de 2015.

Après discussion sur la comptabilisation des IGR en universités, il est observé que la simulation issue du nouveau modèle, sans les IGR des universités, fait apparaître une distribution par grandes masses d'établissements qui recoupe l'actuelle répartition. Ce résultat équilibré confirme la pertinence des paramètres retenus.

6 - La progression de la mise en œuvre

Le rythme d'application du nouveau modèle dépend des marges qu'il sera possible de dégager.

En **2014**, les seules marges sûres à ce jour sont les conditions financières du marché (environ 800 K€). Le Copil BSN de juillet 2013 a donné comme orientation que les établissements de l'ex groupement de commandes ne seront pas contraints de payer plus en 2014 qu'en 2013.

Les marges seront redistribuées seulement entre les établissements qui seraient en sur paiement par rapport au modèle pour atténuer les écarts.

En **2015**, les marges supplémentaires seront les contributions des nouveaux entrants et la TVA de ceux qui ne la récupéraient pas. Le volume disponible estimé à partir d'une enquête lancée par Couperin se monte à environ 4M€.

Deux scénarios peuvent être envisagés pour l'application des premières augmentations : dès 2015 ou seulement à partir de 2016, première année de l'augmentation des conditions tarifaires du marché.

L'objectif est de s'acheminer vers une répartition au terme des 5 années qui aura l'avantage de sortir du schéma historique des portefeuilles papier.

La question se posera aussi, au vu des marges confirmées, de savoir si la marche de progression vers le nouveau modèle devra aboutir à un rattrapage total ou partiel.

Une prochaine réunion du Copil BSN tranchera à partir de simulations conduites à partir des orientations indiquées pour 2014, et, en fonction des nouvelles informations disponibles, précisera les scénarios pour 2015 et les années suivantes.

7 - La communication

Le présent CR sera transmis aux membres permanents du Copil ainsi qu'à Couperin et à l'Abes, charge à eux d'en diffuser le contenu aux établissements qu'ils représentent.

Une communication spécifique sera faite dans le cadre de l'interministériel ainsi qu'aux établissements orphelins de tutelle.